

L'Alliance du Diagnostic Immobilier salue les mesures annoncées par la ministre du Logement pour lutter contre les faux DPE

Paris, le 19 mars 2025

L'Alliance du Diagnostic Immobilier accueille favorablement les récentes annonces de la ministre du Logement, Valérie Létard, visant à renforcer la fiabilité des diagnostics de performance énergétique (DPE). Ces mesures, qui s'inscrivent dans une dynamique de professionnalisation et de transparence accrue du secteur, répondent à des préoccupations de longue date exprimées par l'Alliance.

Chaque année, environ 4 millions de DPE sont réalisés en France. Si la majorité des diagnostiqueurs exercent leur métier avec rigueur et professionnalisme, la présence de 70 000 diagnostics frauduleux constitue un problème majeur, tant pour la crédibilité de la profession que pour les propriétaires, vendeurs et acheteurs, et locataires concernés. Face à ce constat, les solutions présentées par la ministre – notamment l'instauration d'une liste noire des professionnels défaillants et l'intégration de l'intelligence artificielle pour le contrôle des diagnostics – vont dans le bon sens.

Pour Yannick Ainouche, co-président de l'Alliance du Diagnostic Immobilier : « *Il est positif de constater que les propositions que nous avons formulées il y a deux ans ont largement inspiré ces nouvelles mesures. La création d'une commission de discipline, l'instauration d'un diplôme d'État de niveau Bac+2, la mise en place d'un prix plancher, le renforcement de la sécurisation des logiciels métiers, des contrôles sur le terrain et la création d'une carte professionnelle sont autant d'initiatives qui permettront de garantir un diagnostic immobilier fiable et impartial.* »

L'Alliance du Diagnostic Immobilier milite depuis des années pour la reconnaissance du diagnostic comme un véritable métier, avec un cursus de formation structuré, des règles claires et des moyens financiers permettant d'assurer les attentes du secteur. La profession doit être valorisée et soutenue afin de répondre aux exigences croissantes en matière de fiabilité et de transition énergétique.

Toutefois, l'Alliance exprime des réserves quant à l'approche du gouvernement sur le QR code, qui risque d'instaurer une surveillance excessive des diagnostiqueurs sans traiter les véritables causes des dérives. Une telle mesure pourrait être juridiquement contestable en matière de droit du travail et créer un climat de défiance au sein de la profession. Plutôt que d'adopter une logique de contrôle individuel strict, il serait plus pertinent d'exploiter la base de données de l'Ademe, qui centralise l'ensemble des diagnostics effectués, afin d'identifier efficacement les anomalies et d'agir en conséquence.

Par ailleurs, l'Alliance appelle à une implication plus forte des professionnels de l'immobilier, qui doivent respecter la mission des diagnostiqueurs et cesser de compresser les délais et les prix au détriment de la qualité du travail. Il est également crucial de sanctionner les annonces immobilières

publiées sans mention de DPE, et de renforcer l'encadrement et le contrôle des certificateurs. À titre de comparaison, alors que le secteur du désamiantage dispose de 3 certificateurs pour un nombre d'entreprises similaire, plus de 10 certificateurs et plus de 30 organismes de formation interviennent dans le domaine du diagnostic immobilier, rendant le contrôle inefficace.

Si les conditions ne semblent pas réunies pour la création d'un Ordre des diagnostiqueurs, l'Alliance soutient la mise en place d'une instance de déontologie et de suivi des pratiques du métier, à laquelle elle est prête à contribuer activement.

Enfin, si l'Alliance partage les objectifs du gouvernement en matière de fiabilisation du diagnostic immobilier, elle rappelle que ce renforcement ne pourra se faire sans une réflexion sur son coût et son financement. Des solutions devront être envisagées pour garantir la viabilité économique des entreprises du secteur, comme la mise en place de financements adaptés ou l'instauration d'un prix minimum des prestations.

" En tant que seul syndicat professionnel reconnu selon la loi de 1884, l'Alliance du Diagnostic Immobilier réaffirme son rôle légitime dans les négociations avec les organisations de salariés, nombreux dans le secteur du diagnostic immobilier. Des sujets centraux comme la formation, les diplômes et les contrôles doivent être traités avec des partenaires légitimes et représentatifs. Nous refusons que des organisations autoproclamées, relevant du cadre associatif de la loi de 1901 et non du cadre syndical, soient mises sur un pied d'égalité avec notre organisation." Conclut Lionel Janot, co-président de l'Alliance du Diagnostic Immobilier.

À propos de l'Alliance du Diagnostic Immobilier :

L'Alliance du Diagnostic Immobilier est l'unique syndicat professionnel unifié et indépendant dédié à la promotion et à la défense des diagnostiqueurs immobiliers en France. Fondée sur le rapprochement stratégique entre deux fédérations historiques, la FIDI et la CDI, l'Alliance se positionne comme une force incontournable pour structurer, accompagner et représenter l'ensemble des acteurs du secteur face aux défis réglementaires, techniques et environnementaux.

CONTACT PRESSE

Rachel Bornais

r.bornais@relationspresseetconseil.com

09 72 14 47 01